



Réseau des
observatoires
de la région
grenobloise

Regards croisés

#10.1
SEPTEMBRE
2023



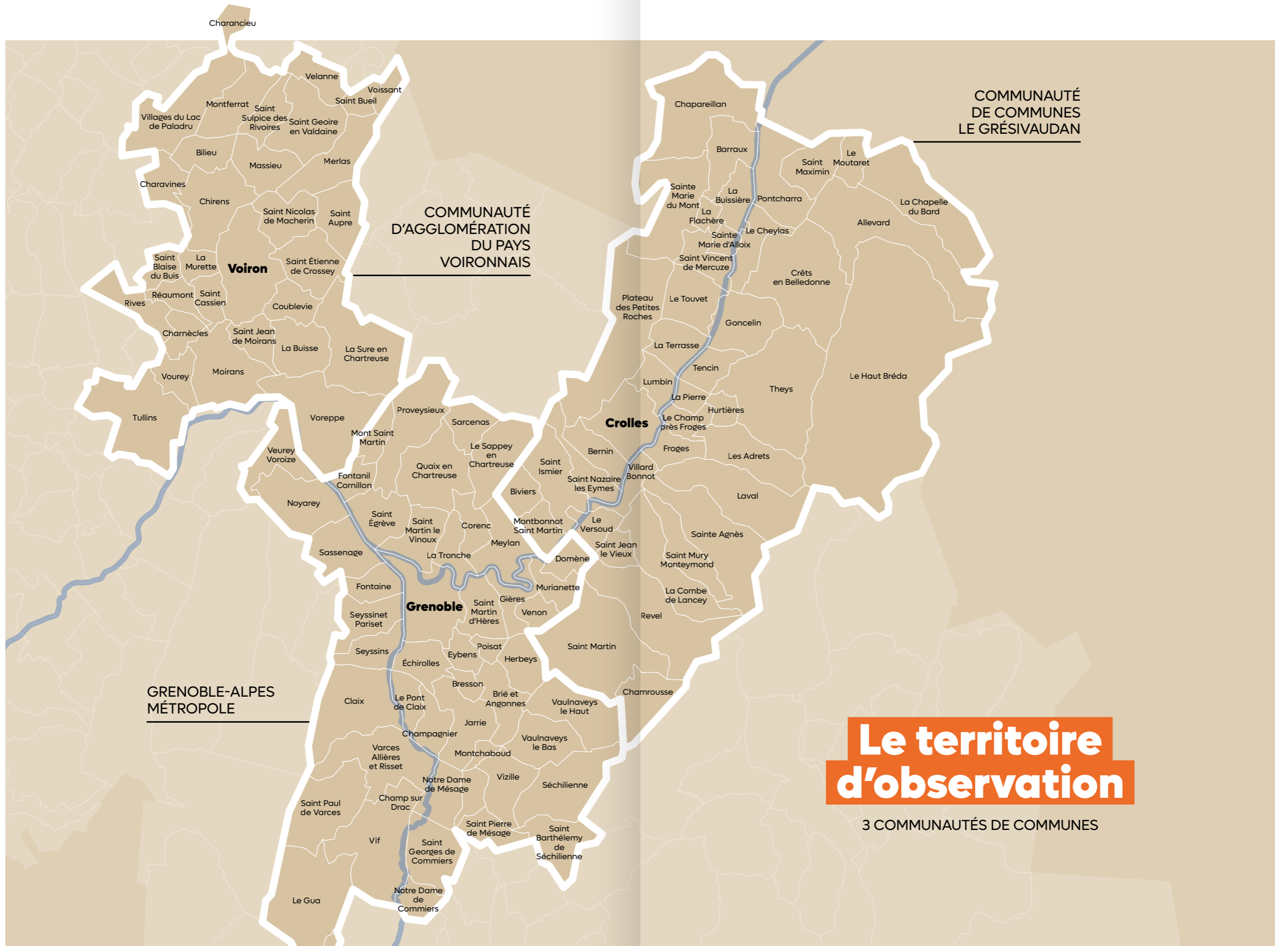
TOME 1

TOME 2

TOME 3

enfance • famille

PETITE ENFANCE, GRANDS DÉFIS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS VOIRONNAIS

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Le territoire d'observation

3 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES



moins mairie

P.06 **.01**
Moins de bébés : une
baisse structurelle
du nombre de naissances

P.10 **.02**
Parent solo : famille fragile

P.16 **.03**
Garder les jeunes enfants :
la difficile équation entre
aspirations et capacités
d'accueil

Partie 1

Moins de bébés

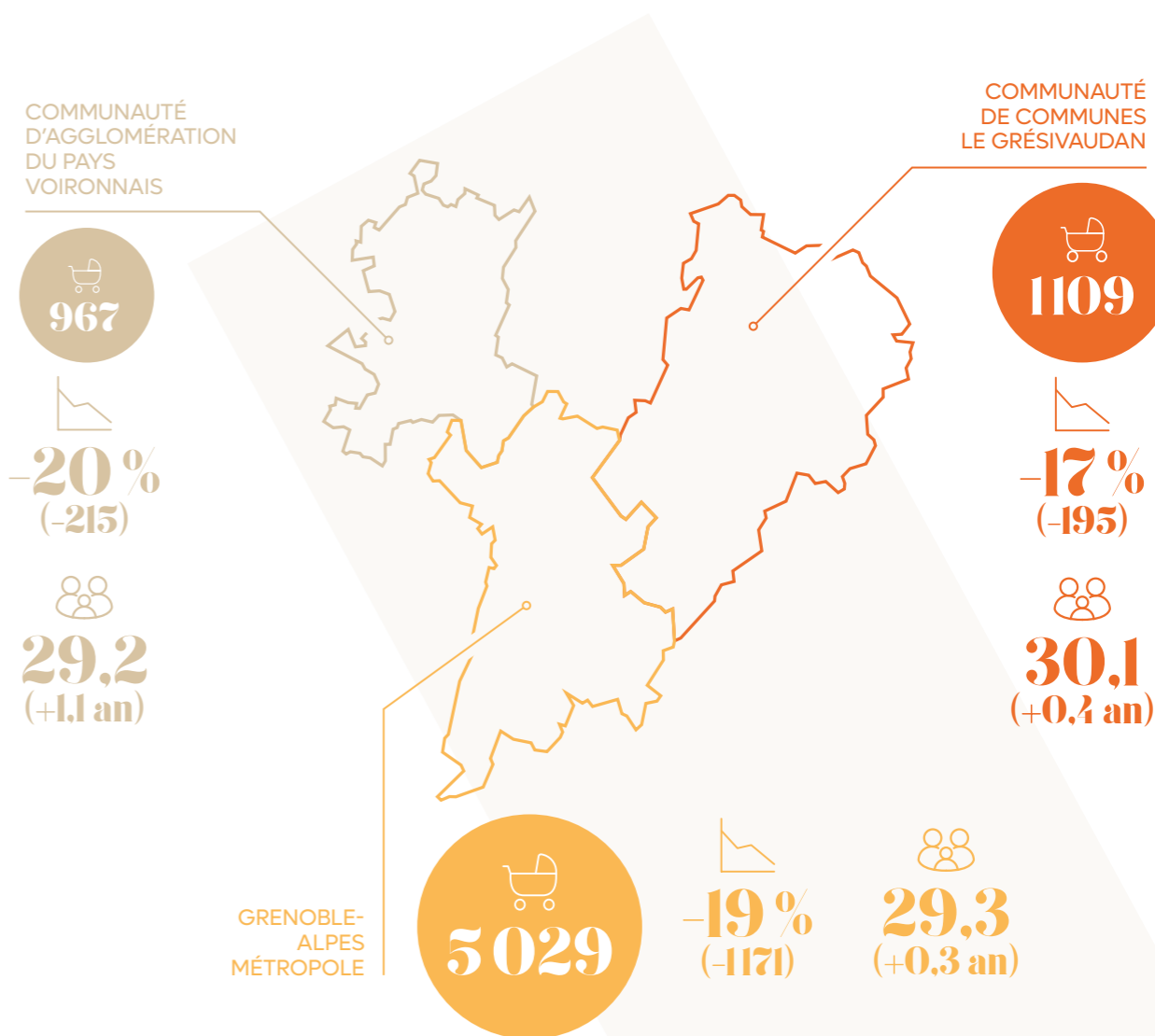
une baisse structurelle du nombre de naissances

La France enregistre depuis le début du siècle **une baisse significative du nombre de naissances**. Entre 2010 et 2021, le nombre de naissances est passé de 830 000 à 740 000, soit une baisse de 11 %. Cette baisse s'exprime de manière plus intense encore sur les 3 territoires de l'Y grenoblois. Après une légère stagnation au début des

années 2010, la décrue des naissances s'est accélérée depuis 2014, en raison notamment de la baisse de la fécondité des femmes âgées de 15 à 24 ans. Cela s'explique par différents facteurs structurels tels que l'allongement de la durée d'études ou encore l'instabilité de l'entrée en « vie active » post-études.

En 2020, l'âge moyen de la mère au 1^{er} enfant s'établissait à 28,9 ans (contre 26,8 ans en 1995 et 24 ans en 1970).⁽¹⁾

1. Source INED, Population de la France série longue [Voir le site web](#)



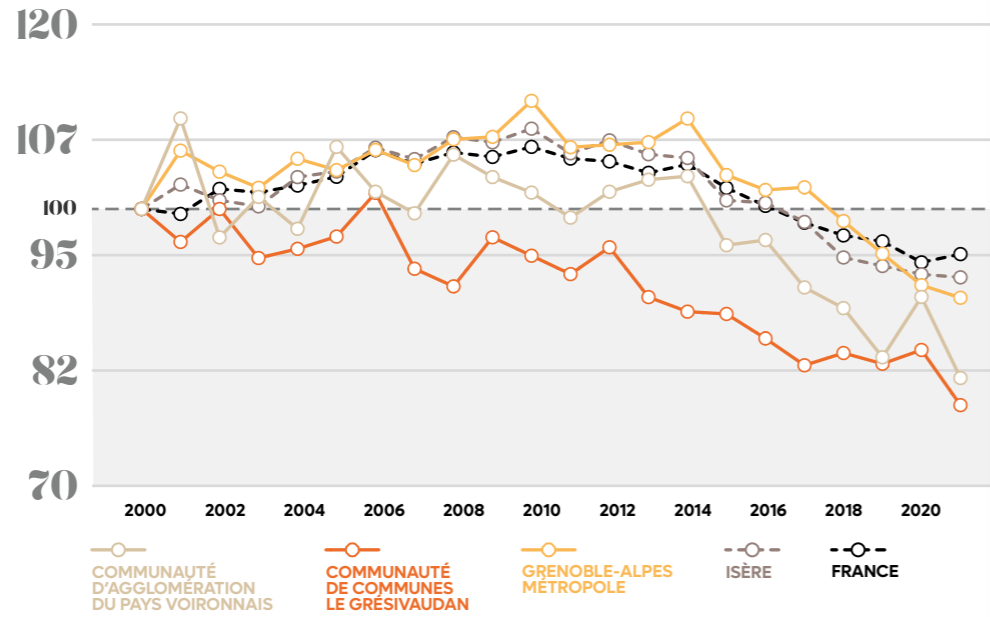
Nombre de naissances en 2021

Évolution des naissances 2010-2021

Âge moyen au 1^{er} enfant (2022) & évolution depuis 5 ans

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NAISSANCES DOMICILIÉES

BASE 100 EN 2000



Taux de natalité (Insee 2014 à 2020)



10,7

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais



10,2

Communauté de communes Le Grésivaudan



12,5

Grenoble-Alpes Métropole



11,7

Isère

Une inversion de la tendance depuis la pandémie ?

En 2021, 738 000 bébés sont nés en France, soit 3 000 de plus qu'en 2020 : la chute du nombre de naissances en début d'année, neuf mois après le premier confinement du printemps 2020, a ensuite été compensée par une hausse importante, et historique, à l'échelle nationale. Toutefois, cette tendance n'a été que de courte durée : en mars 2023, 1 800 enfants naissent en moyenne par jour : c'est 7 % de moins qu'en mars 2020, avant le début de la pandémie et le plus faible niveau enregistré depuis 1994.

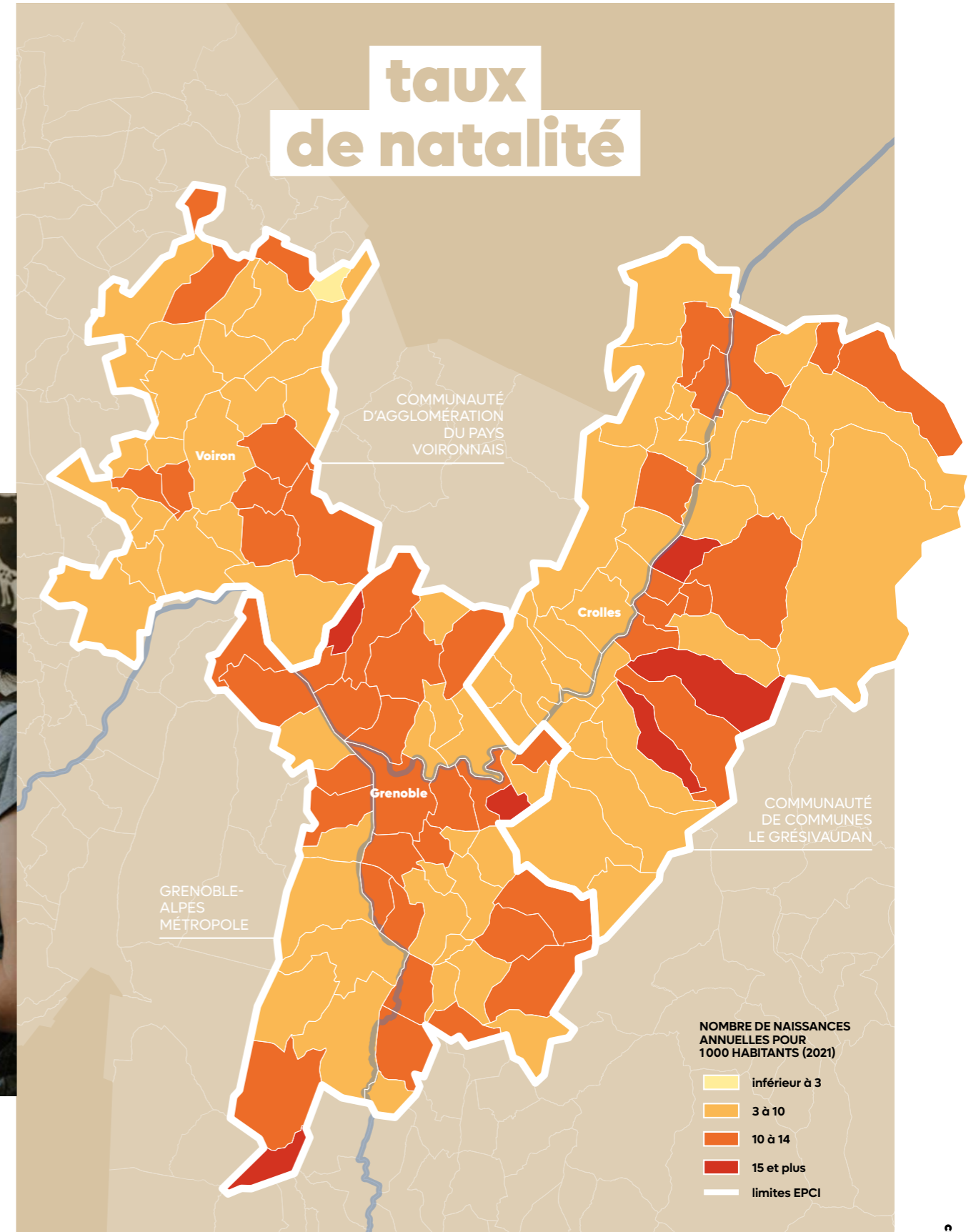
D'importantes disparités territoriales de natalité

En 2020, le taux de natalité enregistré par les habitants de Grenoble-Alpes Métropole est similaire à la moyenne des métropoles avec 12,5 naissances pour 1 000 habitants (contre 11,9 en moyenne). Au sein du territoire de GAM, cet indicateur affiche des disparités importantes en fonction des communes. 40 % des naissances sont domiciliées à Grenoble. La commune enregistre en 2022 environ 1 780 naissances domiciliées à Grenoble (adresse de la mère à la naissance, soit y compris les naissances en dehors du territoire municipal grenoblois, à La Tronche par exemple).



Après une baisse continue du nombre depuis 2014, la Ville de Grenoble enregistre une stabilité depuis 2021, notamment grâce à la livraison de nouveaux logements dans certains quartiers (la Presqu'île par exemple).

taux de natalité



Source IGN BdTopo - Insee RP 2020 - État civil 2021 - Réalisation Obs'y 2023

partie aux parents

Parent solo

famille fragile



Les statistiques s'adaptent !

Depuis 2006, les naissances hors mariage sont majoritaires et la tendance se poursuit : **64 % des enfants nés en 2022 sont nés hors mariage**, contre 50 % dans les années 2000. Les nouvelles formes familiales (monoparentalité, recomposition, homoparentalité) se développent.

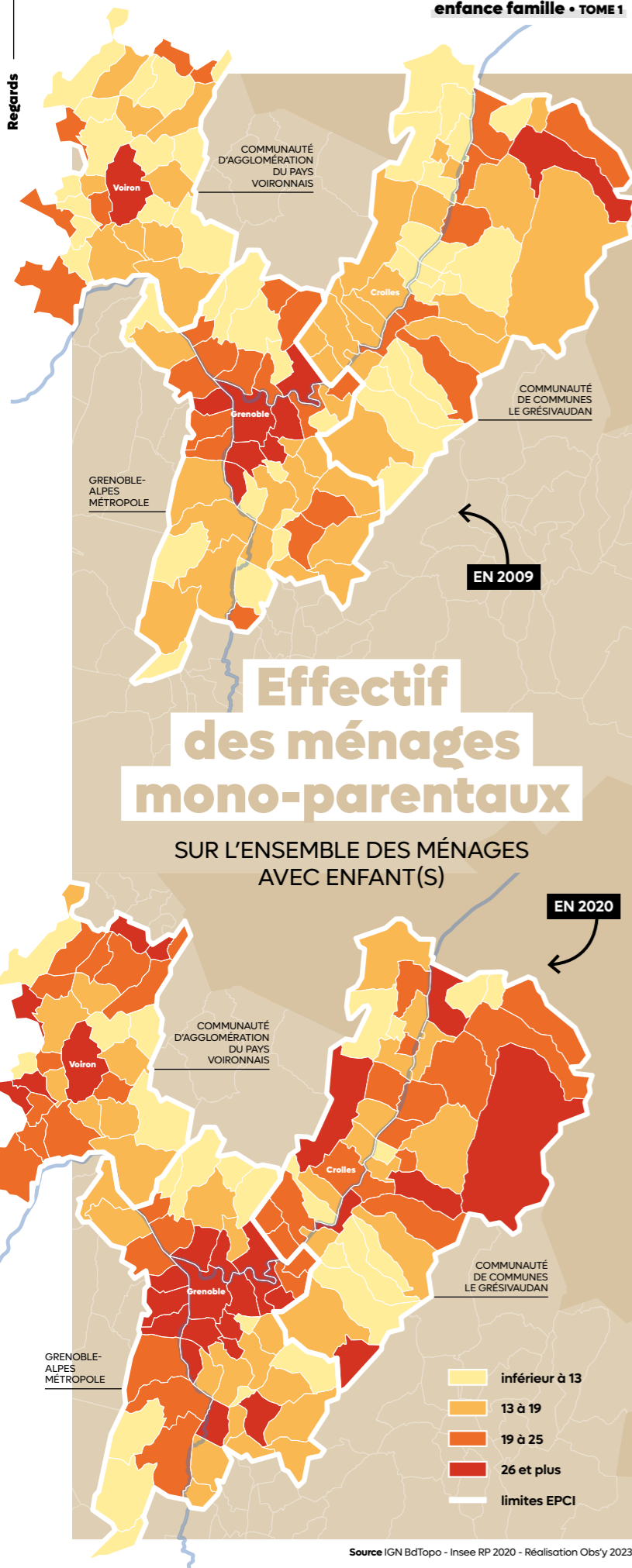
Autre phénomène majoritaire, **les couples avec leurs propres enfants restent nombreux avec plus de 2 enfants sur 3 vivants avec leurs deux parents**, sans présence de frère ou sœur issus d'unions antérieures. Ces familles sont surreprésentées dans le périurbain, en périphérie des métropoles, tandis que les familles monoparentales sont davantage présentes dans les centres-urbains denses, et les familles recomposées dans les petites communes.

Chaque année en France, 400 000 enfants sont concernés par la séparation de leurs parents, soit environ 3 % par an. Pour autant, contrairement aux idées reçues, le nombre de divorces est en baisse depuis 2005 (environ 110 000 par an). Cette tendance s'explique par la réduction du nombre de couples mariés. Inversement, l'augmentation du nombre annuel de PACS est corrélée à celle du nombre de PACS rompus. **Chaque année, on observe autant de PACS que de mariages, soit environ 200 000.** Enfin, les familles recomposées représentent 10 % des familles, soit une proportion stable depuis dix ans.

Parmi les familles iséroises avec enfant(s), 16,5 % sont constituées de 3 enfants ou plus. Elles sont considérées comme des familles nombreuses. Si cette proportion est semblable pour la métropole grenobloise qui s'inscrit dans la tendance des métropoles françaises, elle est moins forte sur le Pays Voironnais (15,1 %) et pour le Grésivaudan (13,8 %).

L'expression « famille monoparentale », très utilisée aujourd'hui pour désigner un modèle familial constitué par un ménage d'une personne (homme ou femme) vivant seule et ayant un ou plusieurs enfants à charge, n'est apparue en France qu'en 1975. L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), qui classait ce type de famille sous la rubrique « familles biologiques ne comprenant pas de couples » (recensement de 1962), ou encore, « familles dont le chef de famille est une femme sans conjoint » (recensements de 1968 et 1975), a repris à son compte cette dénomination lors du recensement de 1982. Les « familles monoparentales » sont désormais reconnues dans les catégories de la statistique officielle à côté des « couples », modèle familial composé de deux conjoints, mariés ou non, avec ou sans enfants célibataires âgés de moins de 25 ans. Depuis 2020, les enquêtes annuelles de recensement (EAR) de l'Insee intègrent de nouvelles notions pour mieux appréhender les situations familiales. Ainsi, l'Institut observe de manière différenciée les « familles traditionnelle » (tous les enfants sont ceux du couple) des « familles recomposées » (au moins un enfant est né d'une union précédente de l'un des conjoints). D'autres formes de catégories statistiques seront-elles amenées à apparaître dans les années à venir pour mieux correspondre aux formes familiales actuelles ?

Lefaucheur N., 1985, « Familles monoparentales : les mots pour les dire », in Lectures sociologiques du travail social, ouvrage collectif sous la direction de Baillieu F., Lefaucheur N. et Peyre V., C.R.I.V., Editions Ouvrières, coll. « Politiques sociales ».



Lors des 10 dernières années, le nombre de familles nombreuses a stagné en Isère (+1 % entre 2009 et 2014 et -1 % entre 2014 et 2020) mais les dynamiques locales sont très variées. Dans le Voironnais et le Grésivaudan, elles diminuent fortement, en particulier lors des 5 dernières années (-8 % et -12 %), alors que sur la métropole grenobloise elles augmentent (+7 %).

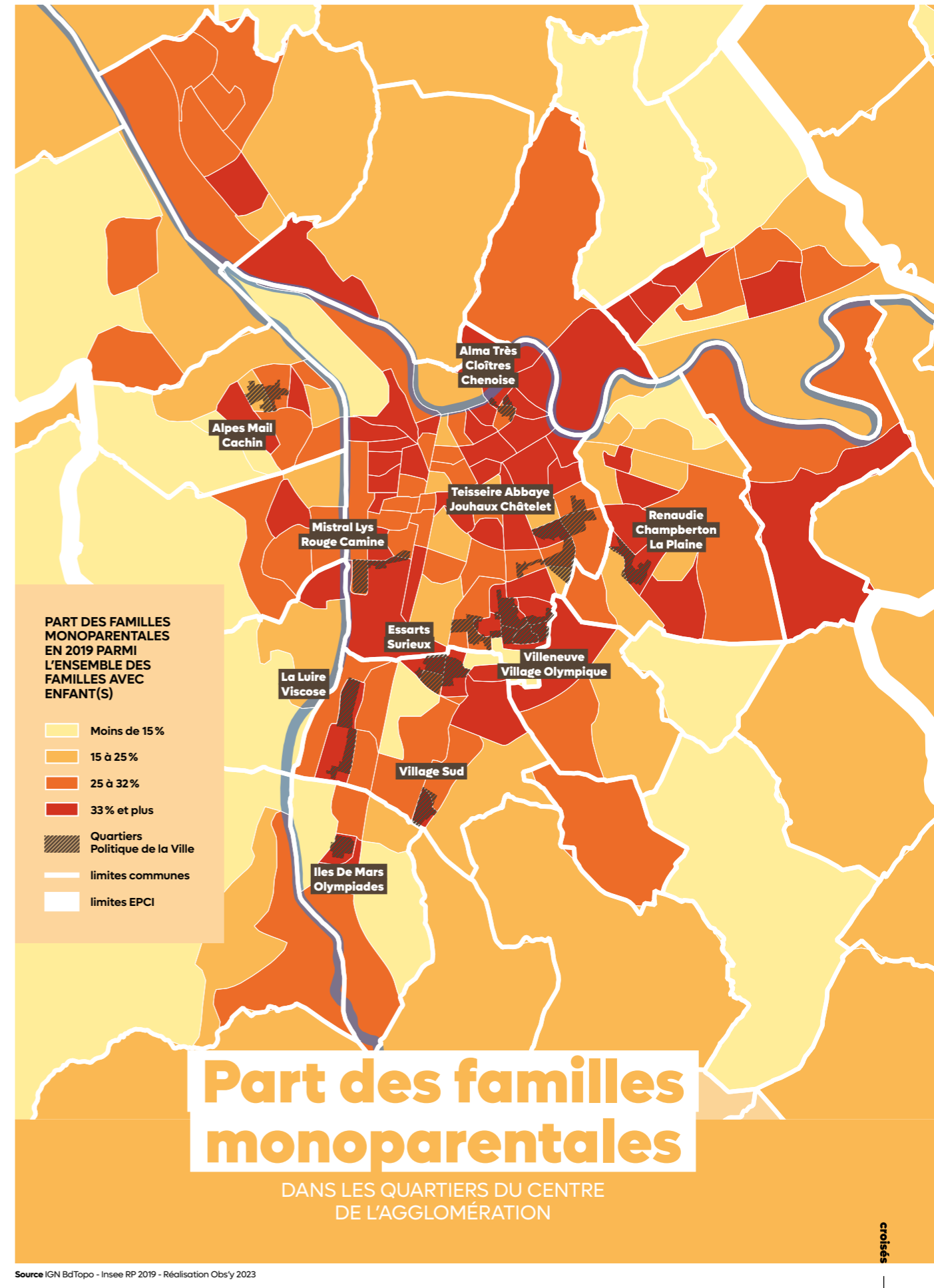
Les **familles monoparentales** représentent en Isère comme en France une famille sur quatre. Cette proportion est plus importante encore dans les métropoles comme pour Grenoble-Alpes Métropole : **29 % des familles**. Toutefois, la proportion que représentent ces familles monoparentales parmi l'ensemble des ménages avec enfant est non seulement inférieure à la moyenne française, mais a par ailleurs augmenté moins rapidement depuis dix ans sur la métropole (+14 % contre +23 %).

Des familles monoparentales plus nombreuses dans les territoires urbains mais en croissance partout

On dénombre près de 20 000 familles monoparentales au sein de la métropole grenobloise et autour de 3 600 dans le Voironnais et le Grésivaudan. Au total en Isère, ce sont 51 000 familles qui sont monoparentales. Reflet d'une tendance nationale, ces effectifs ont augmenté partout lors des 10 dernières années (+23 % en Isère) mais plus ou moins fortement selon les territoires : +28 % dans le Grésivaudan, +22 % dans le Voironnais et +14 % dans la métropole.

Globalement, il apparaît que les familles monoparentales sont sur-représentées dans les communes du centre de l'agglomération puisqu'elles représentent entre 30 et 35 % des familles totales de ces communes. Ce taux est nettement moindre dans les communes plus périphériques de l'agglomération.

A l'échelle infra-territoriale, de très importantes différences apparaissent avec des niveaux parfois multipliés par 3 à 6 selon les zones.



Ainsi, certains quartiers comptabilisent des taux de familles avec un seul parent très élevés comme à Echirolles (Mairie-Langevin, Viscose-Luire, Les Granges Sud), Grenoble (Vigny-Musset, Jean Macé, Jouhaux) ou encore Saint-Martin-d'Hères La Plaine, Gières Sud ou Saint-Martin-le-Vinoux Sud-Ouest et ZI. Dans un degré moindre, on constate une surreprésentation de ces familles dans des quartiers de Saint-Martin-d'Hères (Sémard, Renaudie, Le Village), d'Echirolles (Surieux, Les Essards, Village 2), Fontaine, Pont-de-Claix et Eybens. A l'inverse, ces familles sont beaucoup moins nombreuses dans les balcons de Chartreuse, sur le plateau de Champagnier, sur les communes du Sud (Notre-Dame-de-Commiers, Notre-Dame-de-Mésage) et d'autres communes en deuxième couronne de Grenoble (Meylan, Venon, Poisat, Bresson, etc.).

Cette inscription spatiale s'explique par plusieurs facteurs, notamment la présence des logements moins chers dans certaines zones auxquelles peuvent prétendre les familles monoparentales (parc social) ou encore une plus grande accessibilité de certains quartiers en matière de transports, ressources et aménités pour faciliter le quotidien du parent seul – emploi, commerces, modes de garde, etc.

Plus de fragilité et de précarité chez les familles monoparentales
Les familles monoparentales représentent 27 % des allocataires à bas revenus en Isère alors qu'elles ne représentent que 9 % des ménages. Ce taux est plus marqué en zones périurbaines (32 % dans le Voironnais et le Grésivaudan) qu'au sein de la métropole (23 %). De plus, les enfants de ces familles monoparentales sont beaucoup plus pauvres, en lien direct avec le chômage ou la précarité de l'emploi de leurs parents.

Ces familles cumulent très souvent les difficultés : moins diplômées, moins souvent en emploi, vivant d'avantage dans des logements suroccupés. En effet, en 2018, un logement suroccupé sur trois de la métropole Grenoble-Alpes l'était par une famille avec enfant, une proportion comparable à celle de l'ensemble des métropoles françaises. De fait, elles sont dans des situations financières

difficiles : 41 % des enfants qui vivent dans un foyer monoparental vivent sous le seuil de pauvreté contre 21 % pour l'ensemble des enfants. Autre chiffre marquant, **parmi les 30 000 enfants qui vivent au sein d'une famille monoparentale** au sein de Grenoble-Alpes Métropole, 10 000 ont un parent éloigné de l'emploi. Le cahier thématique de l'OBS'y dédié aux revenus et précarités, publié en janvier 2023, rappelle que 26,8 % de ces familles sont touchées par le phénomène de pauvreté monétaire. Par conséquent, les fins de mois de ce public sont plus tendues que celles des couples ou des personnes seules. En effet, près de la moitié (48 %) de ces familles terminent les fins de mois avec moins de 100 €.

Ces familles usent de stratégies diverses au quotidien pour articuler vie professionnelle, prise en charge des enfant(s) et répit. L'accès à un mode de garde est ainsi déterminant pour ces dernières.



Les familles monoparentales constituent l'un des publics principaux de l'action sociale Départementale

Les services départementaux d'action sociale ont pour mission d'aider les personnes en difficulté à retrouver ou à développer leur autonomie de vie. Ils proposent des entretiens aux personnes qui en ressentent le besoin.

Parmi les ménages accueillis en 2022 en Isère, 9 750 étaient des familles monoparentales, soit **33 % des ménages reçus**, taux stable depuis 5 ans. Après les hommes ou les femmes seuls, il s'agit du profil le plus représenté. Ce constat est variable selon les territoires : en Voironnais-Chartreuse il s'agit du 1^{er} profil accueilli (43 % soit 743 familles) alors que le Grésivaudan et l'agglomération grenobloise se situent légèrement sous la moyenne départementale (respectivement 31 % et 29 %).

Les professionnels de la Protection Maternelle et Infantile (puéricultrices, médecins, sages-femmes) mettent en avant le cumul des problématiques que rencontrent les ménages monoparentaux. A la charge mentale de la gestion solo du ménage, s'ajoute fréquemment un isolement social important. La situation économique souvent fragile de ces ménages s'explique par des difficultés à retrouver un emploi ainsi qu'une sur-représentation du travail à temps partiel. Ces facteurs complexifient grandement la capacité à trouver un mode de garde.

Partis.

Garder les jeunes enfants

la difficile équation entre aspirations et capacités d'accueil

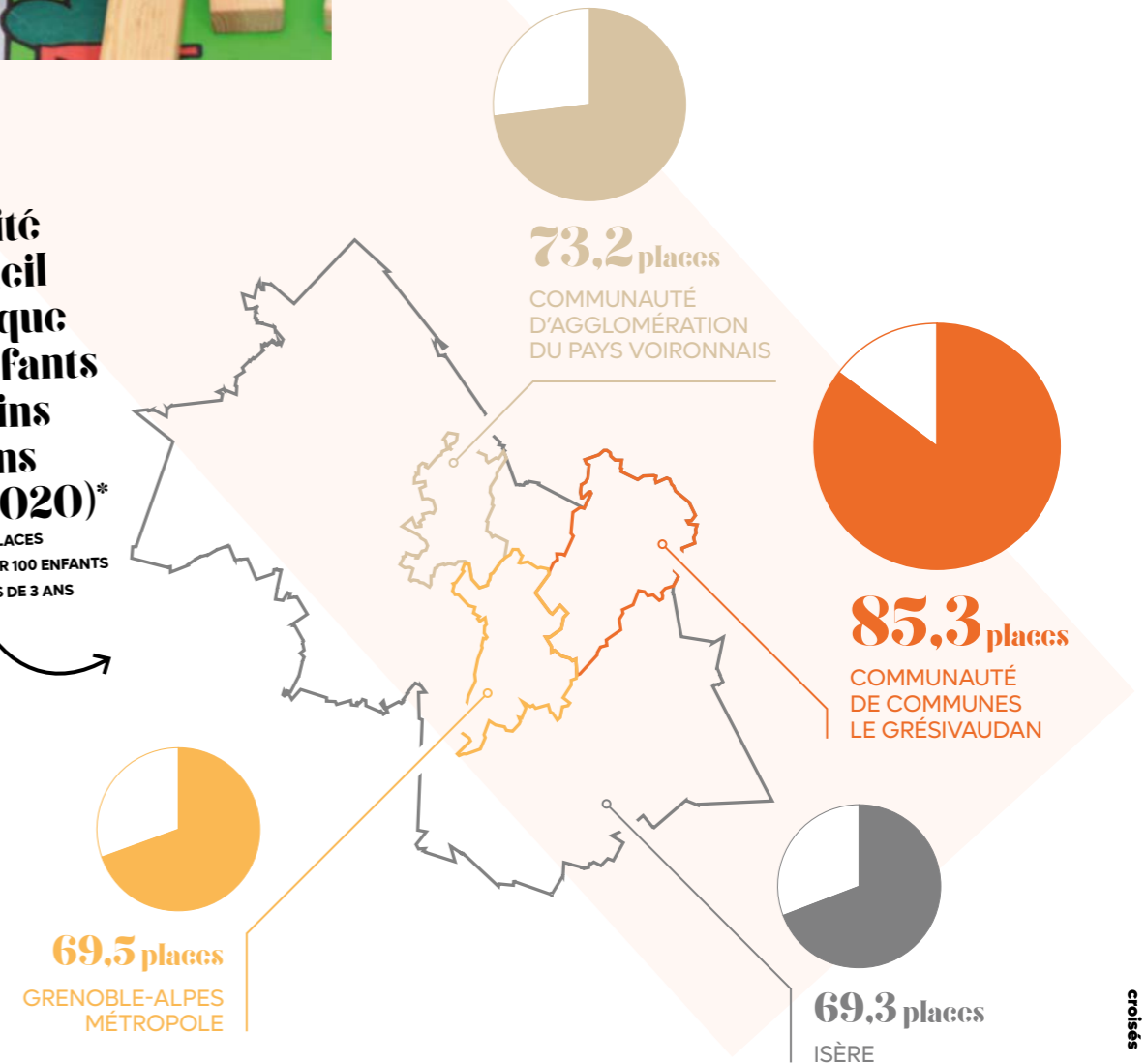


Capacités d'accueil : la grande inégalité territoriale

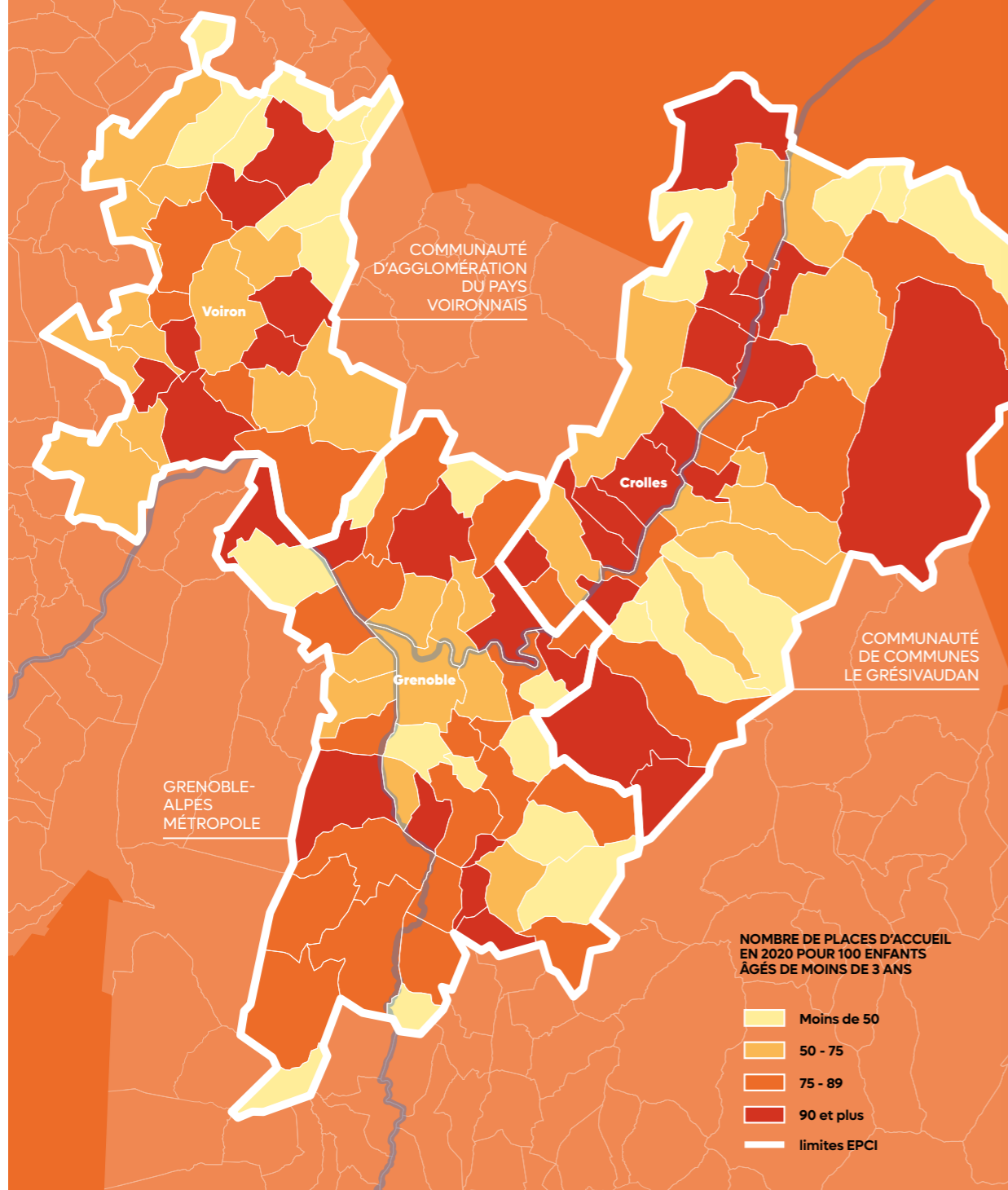
Calculée par la CAF, la capacité d'accueil théorique permet d'observer le nombre de places proposées par les modes d'accueil « formels » (assistants maternels, garde à domicile, Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant [EAJE], école maternelle) aux enfants de moins de trois ans. **Elle ne reflète donc pas le nombre d'enfants gardés.** Certaines places peuvent être utilisées par plusieurs enfants à temps partiel et un enfant peut lui-même occuper plusieurs places issues de différents modes d'accueil.

Capacité d'accueil théorique des enfants de moins de 3 ans (Caf 2020)*

* NOMBRE DE PLACES D'ACCUEIL POUR 100 ENFANTS ÂGÉS DE MOINS DE 3 ANS



Capacité d'accueil théorique des enfants de moins de 3 ans



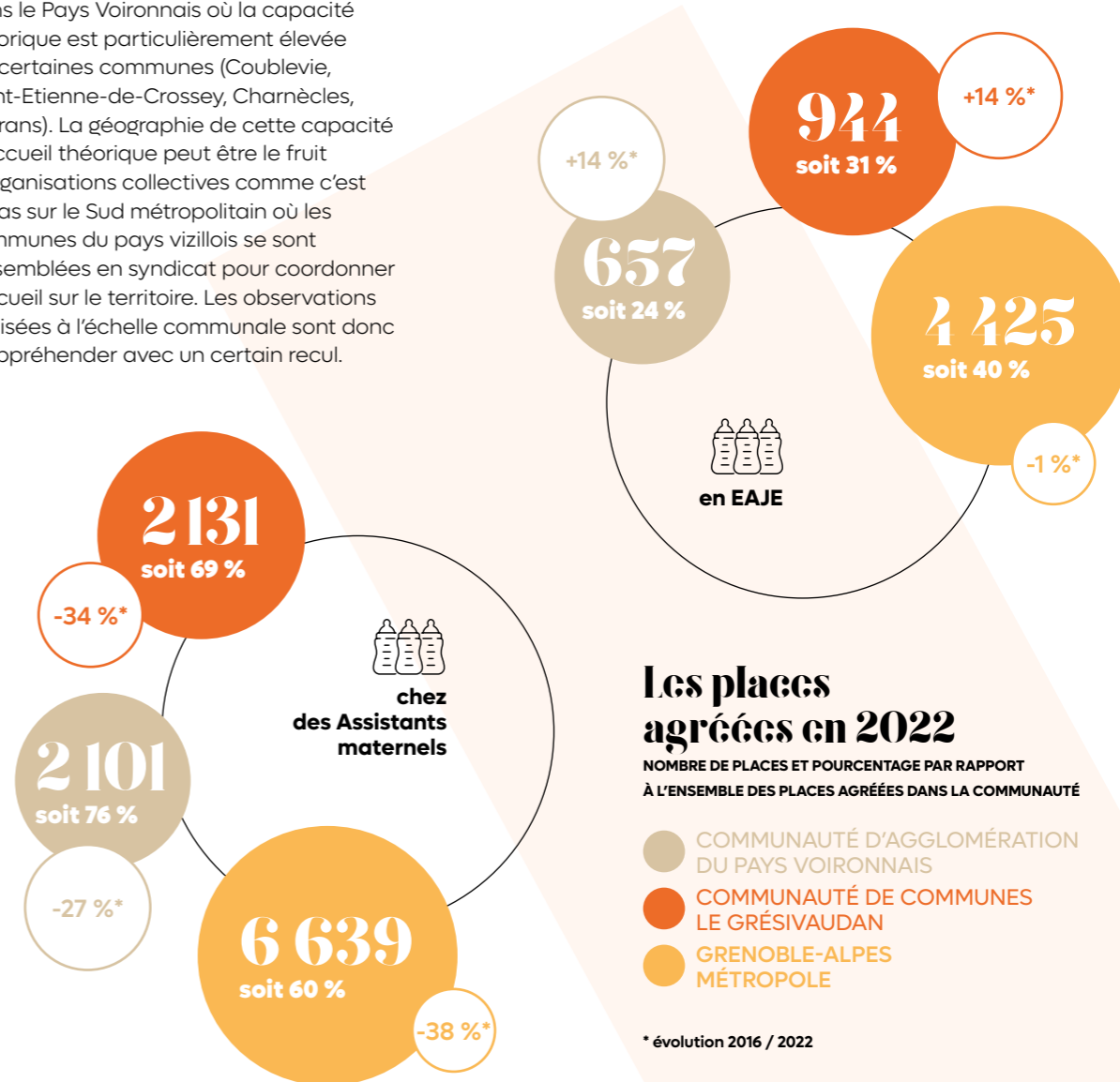
2. Source IGN BdTopo - dataCaf 2020 - Réalisation Obs'y 2023

Ces capacités d'accueil théorique varient grandement selon les communes du territoire.

Sur le territoire métropolitain, dans le cœur urbain, Echirolles ressort comme ayant moins de capacité (46 %) que les autres communes importantes de première couronne : Grenoble, Seyssinet-Pariset, Fontaine et Pont-de-Claix, qui ont des taux supérieurs à 70 %. En périphérie, plusieurs communes ressortent avec des taux supérieurs à 100 %, illustrant parfois une offre très concentrée (comme à Meylan) qui peut bénéficier à des enfants d'autres territoires. Cette diversité de situations se retrouve également dans le Grésivaudan avec une démarcation assez prononcée entre les communes de rive droite et gauche de l'Isère ainsi que dans le Pays Voironnais où la capacité théorique est particulièrement élevée sur certaines communes (Coublevie, Saint-Etienne-de-Crossey, Charnècles, Moirans). La géographie de cette capacité d'accueil théorique peut être le fruit d'organisations collectives comme c'est le cas sur le Sud métropolitain où les communes du pays vizillois se sont rassemblées en syndicat pour coordonner l'accueil sur le territoire. Les observations réalisées à l'échelle communale sont donc à appréhender avec un certain recul.

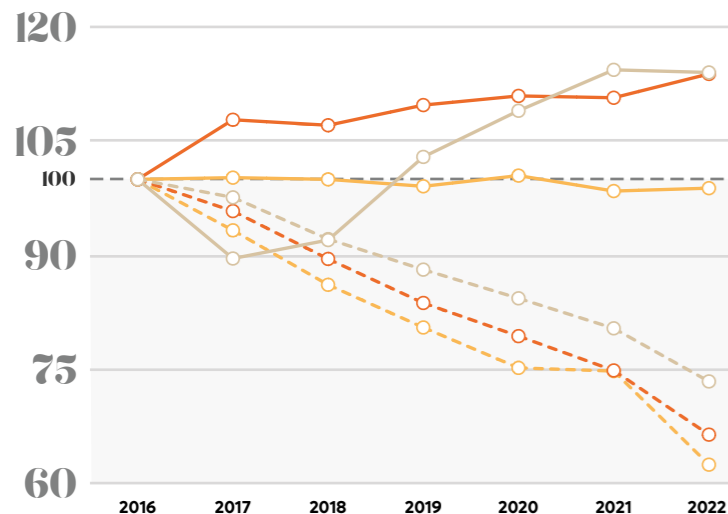
Moins d'assistants maternels, boom des micro-crèches : la recomposition de l'offre

En 2022, le territoire de Grenoble-Alpes-Métropole comptait 11000 places pour l'accueil d'un jeune enfant. Regroupant 60 % des places agréées (56 % au niveau national), les assistants maternels constituent le premier mode d'accueil et, avec 160 structures pour 4 425 places, les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) complètent l'offre du territoire. Le poids des places chez les assistants maternels est encore plus important pour le Grésivaudan et le Pays Voironnais où il représente respectivement 69 % et 76 % de l'offre d'accueil.



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PLACES AGRÉÉES POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

BASE 100 EN 2016



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS VOIRONNAIS

PLACES AGRÉÉES

EAJE

Assistants maternels

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

PLACES AGRÉÉES

EAJE

Assistants maternels

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

PLACES AGRÉÉES

EAJE

Assistants maternels

Quel que soit le territoire, on observe un déclin du nombre d'assistants maternels agréés. **En sept ans, le territoire de Grenoble Alpes Métropole a ainsi perdu près de 4 000 places agréées sur ce mode d'accueil individuel (-38 %).** Le Voironnais et le Grésivaudan ont connu des baisses légèrement moins importantes (-27 % et -34 %). Ces diminutions peuvent s'expliquer par différents phénomènes : une nouvelle législation plus drastique en matière de dérogation ou de dépassement de la capacité d'accueil, une exigence potentiellement plus importante des évaluateurs, des secteurs géographiques saturés par une offre trop importante, une diminution du nombre d'assistants maternels en période de reprise économique, etc. A noter que l'agrément ne signifie pas forcément une activité réelle. Qu'elle soit choisie ou subie, l'activité réelle de ces professionnels diffère du nombre

1. Source : Anne Lambert, Laetitia Langlois, Horaires atypiques de travail : les femmes peu qualifiées de plus en plus exposées, 2022, Population et Sociétés, n° 599

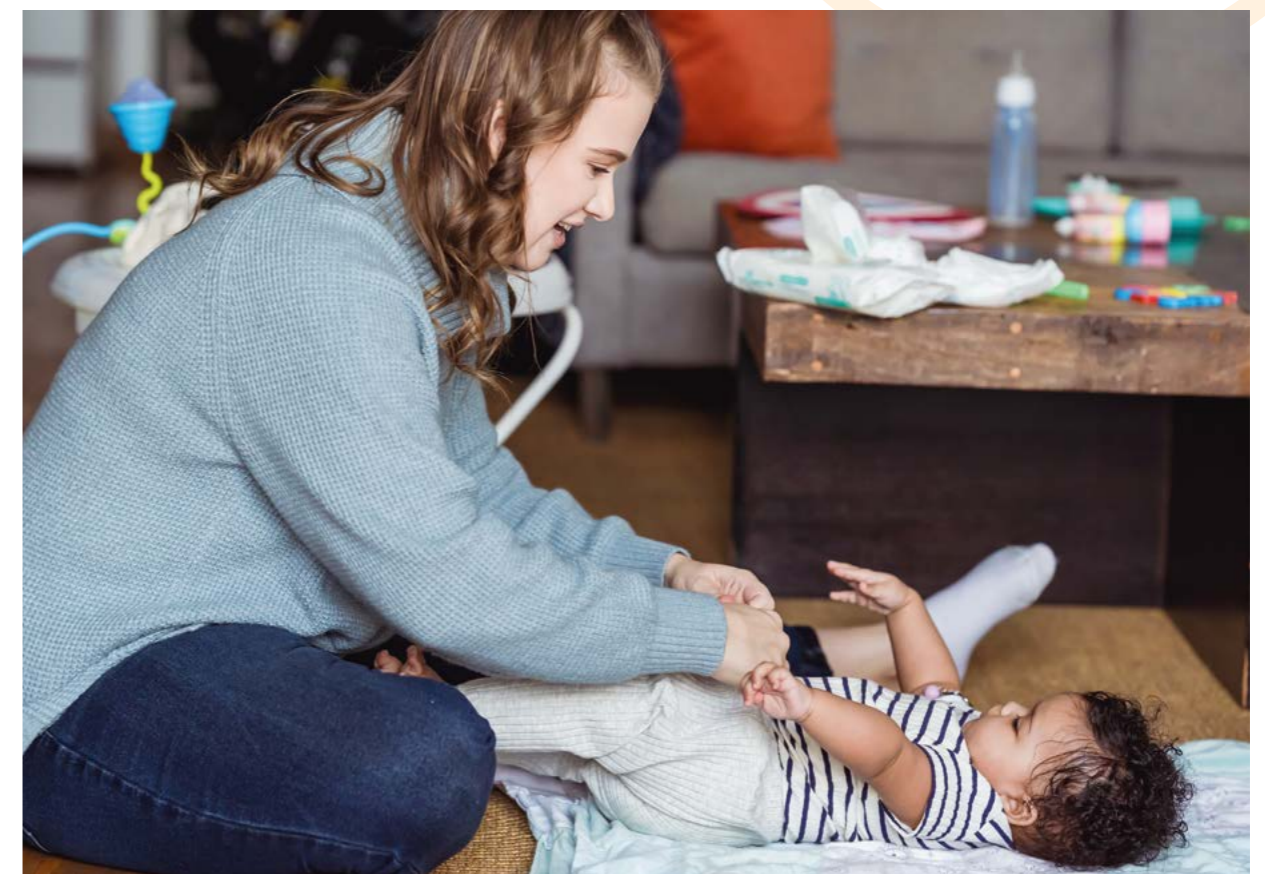
Inégalités d'accès à un mode de garde pour les familles : quels facteurs de (non)recours ?

L'enquête « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants » est menée en France métropolitaine tous les cinq ans par la Drees auprès des familles avec enfant(s) de moins de 6 ans. Elle recueille des informations sur les solutions adoptées par les parents concernant l'accueil de leurs enfants. Les derniers résultats font notamment état des motivations avancées par les parents pour justifier le recours aux différents modes d'accueil.

Le dernier baromètre indique que la crise sanitaire n'a guère modifié les représentations, les aspirations et les recours aux modes d'accueil des enfants âgés de 6 mois à 1 an. En effet, en 2021, l'accueil collectif reste le mode d'accueil le plus souhaité (par 34 % des parents) bien que seulement 24 % déclarent l'utiliser effectivement. 31 % des familles confient leur enfant à un assistant maternel et 47 %

le gardent elles-mêmes. La crise sanitaire n'a pas eu non plus de répercussions sur l'organisation de l'accueil, si ce n'est, pour les enfants fréquentant une crèche ou pour ceux confiés à un assistant maternel des sorties un peu moins nombreuses et, pour les parents, une moindre participation aux activités pendant les temps d'accueil.

Le fait pour les parents d'occuper, ou non, un emploi est déterminant dans leur recours aux modes d'accueil pour leur(s) enfant(s) ; en effet, en 2021, près de 80 % des familles avec au moins un parent sans emploi déclarent garder leur enfant. Or, la garde d'enfant peut constituer un frein pour l'accès à une formation ou à un emploi et constitue donc un enjeu important pour les familles, tout particulièrement pour les plus précaires.





QUESTIONS À LAUDINE CARBUCCIA

Laudine Carbuccia est doctorante au centre de recherche sur les inégalités sociales à Sciences Po et au Département d'études cognitives de l'École normale supérieure (ENS) de Paris. Son doctorat porte sur les déterminants structurels et cognitifs des inégalités d'accès aux modes d'accueil formels en fonction du statut socio-économique et de l'origine migratoire des familles

Inégalités d'accès aux modes de garde en France

Obs'y. Pourquoi parle-t-on d'inégalités d'accès aux modes de garde ? Qui est victime de ces inégalités et pour quels modes de garde ?

Laudine Carbuccia. Les familles issues de milieux socio-économiques moins favorisés sont moins représentées dans les accueils formels que celles de milieux socio-économiques plus favorisés. Le terme « milieux socio-économiques moins favorisés » peut bien sûr renvoyer à de multiples réalités : niveau de revenus, d'éducation, statut d'emploi, profession voire origine migratoire. Pour autant, quelle que soit la définition choisie, et je me base en particulier ici sur des données comme EU-SILC, on observe que les familles de milieux plus favorisés accèdent plus aux modes d'accueil. Ceci alors même que l'accès à ces structures peut être vu comme un levier de choix pour lutter contre les inégalités et leur reproduction, puisqu'elles permettent de lutter à la fois contre les inégalités de développement entre les enfants qui se creusent dès les premières années, mais aussi contre les inégalités de genre et de revenus puisqu'elles favorisent l'emploi, en particulier celui des mères. Pour vous donner les derniers chiffres, en 2021, seul un quart des enfants dont la mère est cadre ou exerce une profession intellectuelle supérieure sont principalement gardés par leurs parents. Pour les enfants dont la mère n'a jamais travaillé, ce chiffre est de 88 %. Pour autant,

cette réalité n'est pas uniforme selon les types d'accueil. L'accès aux assistantes maternelles est plus inégalitaire que l'accès aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE, ex. crèche). En effet, en 2013 (ce sont les chiffres les plus récents que nous ayons pour l'instant), les enfants des milieux les plus modestes étaient deux fois moins souvent accueillis en EAJE que leurs pairs issus des milieux les plus favorisés. C'est encore plus marqué pour les assistantes maternelles avec une différence de 1 à 9 en défaveur des plus précaires. 5 % des familles les plus modestes seulement sont accueillies au moins une fois par semaine chez une assistante maternelle (ONAPE, 2021). Ce constat est loin d'être anecdotique quand on sait que les assistantes maternelles sont actuellement le premier mode d'accueil en France en termes de nombre de places disponibles.

« SEULEMENT 5 % DES FAMILLES LES PLUS MODESTES SONT ACCUEILLIES AU MOINS UNE FOIS PAR SEMAINE CHEZ UNE ASSISTANTE MATERNELLE »

ONAPE, 2021

O. Pourquoi ? L'offre n'est-elle la même pour toutes les familles ? Est-ce une question de prix ? Quels sont les principaux facteurs qui rendent difficile l'accès aux modes d'accueil pour les familles en situation de précarité ?

L.C. On dispose d'assez peu d'éléments actuellement pour répondre de façon claire à ces questions, c'est tout l'objet de ma thèse ! Beaucoup d'éléments peuvent rentrer en jeu : pour commencer, ces structures ne sont pas gratuites, contrairement à l'école publique, et ce coût peut être trop important pour les familles les plus modestes. Pour autant, aujourd'hui le coût de l'accueil en EAJE est relativement faible pour ces familles. Ensuite, étant donné que l'offre est aujourd'hui bien inférieure à la demande, les pourvoyeurs de places sont obligés de choisir entre les familles, souvent par le biais de critères

d'attributions : faut-il favoriser des parents qui travaillent pour qu'ils puissent rester en emploi ou donner une place à des parents de milieu modeste ? De plus, alors que les populations modestes ont davantage tendance à occuper des professions avec des horaires atypiques, les structures, et en particulier les EAJE, ont bien souvent des horaires de bureaux. Enfin, je pourrais aussi parler du marché des EAJE privés, qui sont bien souvent, soit plus chers, soit uniquement accessibles aux parents employés dans une entreprise ayant « acheté des berceaux » pour leurs employés.

Ensuite, du côté des parents, de nombreux freins existent : le marché des modes d'accueil formels est extrêmement complexe, avec des structures qui ont toutes leurs spécificités de fonctionnement mais aussi de prix et système de candidature. Les parents de milieu

moins favorisés, qui connaissent moins de proches dans ces structures, ont plus de difficultés pour naviguer dans ce système peu lisible : ils s'y prennent plus tard et candidatent à moins de structures. Par ailleurs, mes recherches montrent que les mères de milieu plus modestes restent davantage avec leur enfant pendant sa première année de vie, et cherchent une place après ... alors que l'accès est plus compliqué dans les structures après un an. Enfin, les candidatures sont parfois complexes, dématérialisées, et peuvent freiner les familles qui ont moins accès au numérique et une moindre aisance avec les démarches administratives.

Les choses sont encore plus clivantes du côté des assistantes maternelles : si les EAJE sont relativement peu onéreux pour les familles modestes, les assistantes maternelles sont actuellement plus chères pour ces familles, même si cela devrait

bientôt changer. Ensuite, employer une assistante maternelle met le parent dans une position de parent employeur : la charge symbolique de la chose peut être délicate pour une personne d'origine modeste et suppose de gérer une quantité de démarches très complexes, que sont par exemple l'embauche, le contrat, et les fiches de paie tous les mois (encore une fois dans un contexte où l'accès au numérique peut être moindre).

O. Face à ces constats, comment l'offre pourrait-elle évoluer ? Comment les collectivités peuvent-elles agir ?

L.C. De nombreuses pistes sont à explorer. Premièrement, une des clés centrales réside dans l'augmentation de l'offre d'accueil, partout sur le territoire, qui résoudrait déjà beaucoup de choses. En diminuant la tension entre offre et demande, les collectivités territoriales auraient moins besoin choisir entre des situations tout aussi importantes (parents ayant un emploi ou parents modestes). Cette augmentation de l'offre ne peut faire l'économie d'une revalorisation des professionnels de la petite enfance, domaine qui peine aujourd'hui à recruter. Enfin, en effet, les horaires d'ouverture des structures doivent être repensés pour favoriser l'accès des familles les plus précaires.

Pour autant, l'augmentation de cette offre ne peut pas être implémentée sans repenser et faciliter le parcours d'accès ; se doter de moyens pour gérer l'attribution des places, repenser et simplifier le système d'embauche et de gestion de l'emploi pour les assistantes maternelles, rendre l'offre plus lisible pour les familles, tant sur les coûts que sur les modalités de candidature (ex. démarches et calendrier). Par exemple, aujourd'hui, les halte-garderies restent encore méconnues des familles où un des parents n'est pas en emploi, alors qu'elles semblent davantage correspondre à leurs besoins.

« L'AUGMENTATION DE L'OFFRE NE PEUT FAIRE L'ÉCONOMIE D'UNE REVALORISATION DES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE, DOMAINE QUI PEINE AUJOURD'HUI À RECRUTER. »



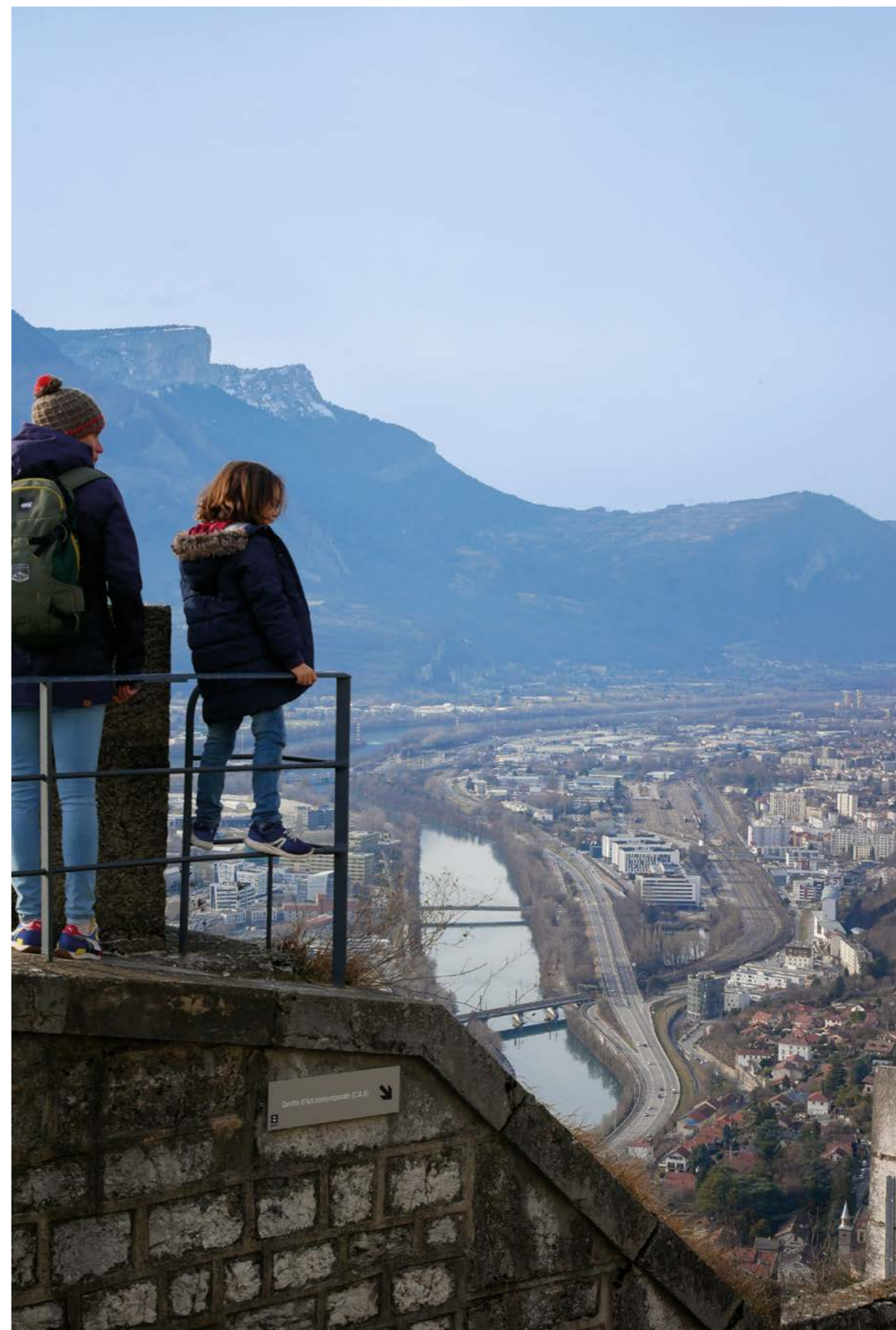
L'accueil du jeune enfant au sein des EAJE du CCAS de Grenoble

[Extrait de l'étude exploratoire « Les EAJE du CCAS de Grenoble : étude du rôle social joué par un accueil en crèche », Mission Observation sociale, juillet 2022]

En 2020, les 27 EAJE du CCAS de Grenoble (établissement d'accueil du jeune enfant) ont accueilli au moins une journée plus de 3500 des 4875 enfants âgés de moins de trois ans qui habitent Grenoble, soit près de 70 % d'entre eux.

Le CCAS de Grenoble priorise l'accès en EAJE aux parents qui présente des difficultés sociales ainsi qu'aux enfants en situation de handicap (mise en place d'une « priorité sociale »). L'accueil des crèches grenobloises permet aux ménages les plus fragiles d'accéder à ce mode d'accueil quelle que soit leur problématique. Le CCAS a également une compétence en matière de prévention et de repérage précoce des problématiques pour la lutte contre les inégalités sociales dès la petite-enfance : l'intervention de psychologues au sein des crèches permet le repérage et l'accompagnement des familles vers leurs droits et les dispositifs adaptés (CAMSP, CMP, professionnel-les de santé, etc.).

Ainsi, les familles qui présentent des difficultés sociales sont surreprésentées au sein des crèches municipales grenobloises. En 2021, 52 % des enfants accueillis en crèches municipales vivent dans une famille à bas revenus, contre 35 % des enfants grenoblois âgés de moins de 3 ans. Pour comparaison, à l'échelle nationale, les familles vivant sous le seuil de bas revenus représentent 18 % de l'ensemble des familles qui fréquentent un EAJE. Aussi, en 2021, les EAJE ont accueilli près de 190 enfants présentant un diagnostic avéré et/ou des signes manifestes de handicap ou maladie : parmi eux, un nombre très restreint ont eu une reconnaissance handicap.



Ont contribué à ce document : Lucas Journy (AURG), Hélène Clot et Philippine Lavoillotte (Grenoble-Alpes Métropole), Joséphine Crouzet (Ville et CCAS de Grenoble), Eric Farnault (CAF), Marion Chanal, Thierry Trombert, Fanny Achim, Charlene Jelinski, Ludovic Chillotti (Département de l'Isère). Remerciement à Laudine Carbuccia (CRIS Science Po Paris). Direction Artistique et mise en page : Du bruit au balcon.



www.obsy.fr

Qu'est-ce que l'OBS'y ? Le réseau des observatoires de la région grenobloise réunit 15 partenaires qui s'engagent à faire de l'observation un outil de pilotage au service de l'action publique. Sur des thèmes aussi variés que l'économie, le social, les mobilités, l'environnement ou le bien-être, ils partagent données et analyses. L'OBS'y constitue une communauté d'observation permettant de :

- mettre l'ensemble des données existantes en cohérence afin de disposer d'une vision globale et partagée du territoire ;
- construire des analyses partagées dans l'interprétation de ces données ;
- diffuser la connaissance.

L'objectif principal de l'OBS'y est d'établir et porter à connaissance des diagnostics multithématiques partagés et dynamiques, en région grenobloise.

